

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, de Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi, 9 janvier 2012, à 19h00 dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village, à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : Michel Prince, conseiller, Christine Marchand, conseillère, Gabrielle Carisse, conseillère, Serge Breton, conseiller, Pierre Boisvert, conseiller, formant quorum sous la présidence de André Henri, maire.

Absent : M. Michel Dumont

Est également présente; Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance (prière)

Le maire André Henri constate le quorum.

2012-01-01

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Michel Prince, appuyé par Christine Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia reste ouvert.

1. Prière
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès verbaux du mois de décembre
- 3A Ajout de résolution au procès verbal du 5 décembre
4. Avis de motion pour correction au règlement sur le branchement à l'égout
5. Ajout d'une licence Citrix pour bibliothèque
6. Demande de dérogation Mineure de M. Bertrand Roy
7. Demande de dérogation mineure de Yolaine Dion
8. Dossier cédule pour l'agente culturel mois de janvier
9. Rapport des commissions
10. Renouvellement de l'entente avec la Régie d'incendie des 3 monts
11. Nomination d'un témoin avec l'inspecteur lors des vérifications des pompes submersibles dans les résidences des utilisateurs du réseau d'égout.
12. Correspondance
13. Compte du mois
14. Varia
15. Période de question
16. Levée de l'assemblée

2012-01-002

3. Adoption des procès verbaux du 5 et 12 décembre 2011

Il est proposé par Serge Breton appuyé par Gabrielle Carisse et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les procès verbaux du mois de décembre soit adoptés. Les membres du conseil demandent qu'une résolution doive obligatoirement être ajoutée au procès verbal du mois de janvier 2012. Cette résolution s'ajoute à la

résolution 2011-12-200, qui devra faire mention que le conseil municipal se réserve le droit de refuser la demande de subvention, qui a été présentée au programme MADA si celle-ci ne correspond pas aux attentes du conseil municipal.

3A Ajout de résolution au procès verbal du 5 décembre

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a présenté une demande de subvention au programme MADA (politique pour les services et structures au vieillissement de la population)

En conséquence Il est proposé par Michel Prince, appuyé par Serge Breton et résolu à l'unanimité des conseillers,

Que le conseil municipal désire inclure à la résolution 2011-12-200. la mention suivante;

Que le conseil municipal se réserve le droit en tout temps d'accepter ou de refuser la subvention du MADA (politique pour les services et structures au vieillissement de la population), car la subvention devra obligatoirement correspondre aux conditions et aux attentes du Conseil municipal.

2012-01-003 4- Avis de motion pour correction au règlement sur le branchement à l'égout

Madame Christine Marchand donne le présent avis de motion pour amender les articles 3 D, 3 F et annexe 1 numéro 1, du règlement portant le numéro 221 sur le branchement à l'égout. Incluant exemption de lecture.

Les corrections aux articles ci-haut mentionnés sont les suivants :
Biens spécifié qu'aucun branchement des eaux pluviales en provenance du toit du terrain et des eaux souterraines ne sont autorisés au branchement de l'égout.

2012-01-004 5. Ajout d'une licence Citrix pour bibliothèque

CONSIDÉRANT que les bénévoles et le responsable de la bibliothèque municipale ont demandé l'ajout d'une licence Citrix supplémentaire

CONSIDERANT que lorsqu'il y a rotation des livres de la bibliothèque il y a plus qu'une personne qui travaille le besoin est essentiel.

En conséquence Il est proposé par Michel Prince, appuyé par Gabrielle Carisse et résolu à l'unanimité des conseillers,

Que le conseil municipal accepte l'achat et le paiement de l'ajout d'une licence Citrix pour la bibliothèque au coût de 341.71\$.

2012-01-005 6. Demande de dérogation Mineure de M. Bertrand Roy

CONSIDÉRANT que le Comité de dérogation mineure a présenté au Conseil municipal le rapport de la demande de dérogation mineure.

Attendu que M. Bertrand Roy a présenté une deuxième demande de dérogation mineure au Comité d'Urbanisme suite à la modification récente des règlements de lotissement et de zonage.

Attendu que cette demande de dérogation consiste à subdiviser le terrain actuel possédant une superficie de 8 661.4 m² en deux terrains.

Attendu qu'un des terrains possède 4 503.6 m² et l'autre terrain en possède de 4 157.8m², les plans ci- inclus ont été préparés par Carl Lefèbvre, arpenteur.

Attendu que la demande est pour autoriser la dérogation concernant la largeur sur la façade des terrains au lac.

Attendu que les terrains sont situés sur le lot 20B 10 de la rue de l'anse.

Attendu que le Comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Bertrand Roy, et la recommande positivement au Conseil municipal.

Il est proposé par Pierre Boisvert, appuyé par Michel Prince et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les membres du conseil municipal refusent la demande de dérogation mineure de M. Bertrand Roy pour les raisons suivantes;

- la demande de dérogation représente plus de 16%
- la largeur en façade sur le lac doit être de 50 mètres alors que sur la demande déposée l'un des terrains il a 47.50 mètre et l'autre il avait 42 mètres.

2012-01-006

7- Demande de dérogation mineure de Yolaine Dion

CONSIDÉRANT que le Comité de dérogation mineure a présenté au Conseil municipal le rapport de la demande dérogation mineure.

Attendu que Mme Yolaine Dion a présenté une demande de dérogation mineure au Comité d'Urbanisme suite à la superficie de son bâtiment (remise forestière) qui est légèrement plus grand que ce qui avait été mentionné sur la demande de permis lors de la construction.

Attendu que la dimension apparaissant sur la demande de permis était d'une superficie de 224 pieds carrés dimension prévue de 14'x16' alors qu'en réalité elle en possède 252 pieds carrés une dimension de 14'x18' il y a une augmentation d'une superficie 28 pieds carrés

Attendu que la demande est pour autoriser la dérogation concernant la superficie totale pour une remise forestière

Attendu que le bâtiment est construit dans le Canton de Garthby rang 1 lot 21-5 et portant le matricule 2978-35-4535.

Attendu que le Comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure de Madame Yolaine Dion et recommande positivement la demande au Conseil municipal.

Il est proposé par Pierre Boisvert, appuyé par Michel Prince et résolu à l'unanimité des conseillers

Que les membres du conseil municipal acceptent la demande de dérogation mineure de Mme. Yolaine Dion.

2012-01-007

8- Dossier cédule pour l'agente culturel mois de janvier

CONSIDÉRANT que les préparations pour les activités sont cédulées pour une durée de 16 heures pour le mois de janvier.

Il est proposé par Christine Marchand, appuyé par Gabrielle Carisse et résolu à l'unanimité des conseillers

Que les heures de travail payées pour le mois de janvier seront de 16 heures. Les heures non utilisées seront reportées à l'été 2012 pour des activités estivales.

9- Rapport des commissions

2012-01-008

10- Renouvellement de l'entente avec la Régie d'incendie des 3 monts

La Régie inter-municipale d'incendie des 3 Monts demande à chaque conseil municipal d'accepter ou de refuser le projet d'une nouvelle entente entre la Régie Inter-municipale d'incendie des 3 Monts, et les conseils municipaux faisant partie de l'entente pour une période de 10 ans de 2012 à 2021.

- Division au prorata (selon l'évaluation) des toutes les dépenses encourues pour le fonctionnement et l'immobilisation de Régie.
- Qu'aucun montant d'argent ne soit remis à la fin de l'entente de la présente entente de 2002 à 2012 puisqu'une nouvelle entente est prévue à quatre (4) partenaires.
- Que les municipalités de St- Fortunat Ham- Nord et Saints-Martyrs-Canadiens acceptent la venue de St- Adrien
- Que le montant de 40 000.\$ environ pour l'achat des équipements de St- Adrien soit payé a même les surplus accumulés.
- Que chaque conseil municipal accepte cette offre par résolution.

Il est proposé par Serge Breton appuyé par Michel Prince et résolu à l'unanimité des conseillers

Que nous acceptons les conditions ci-haut mentionnées pour une période de dix (10) ans.

2012-01-009

11- Nomination d'un témoin avec l'inspecteur lors des vérifications des pompes submersibles dans les résidences des utilisateurs du réseau d'égout.

CONSIDÉRANT que le Ministère nous demande de faire la vérification dans chaque résidence à savoir s'il y a des pompes submersibles branchées au réseau d'égout

CONSIDÉRANT qu'il y a un volume d'eau beaucoup trop élevé qui se rend au site d'épuration des eaux

Il est proposé par Gabrielle Carisse appuyé par Pierre Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers

Que M. Gilles Fontaine, accompagne l'inspecteur municipal lors des vérifications dans chaque résidence qui sont branchées au réseau d'égout.

12- Correspondance

1. La direction générale des Infrastructures accuse réception du formulaire de présentation d'un projet pour le programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) en date du 14 décembre 2011.

2. Reçu de la MRC D'Arthabaska le protocole d'entente entre la MRC et la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens pour une aide financière au montant de 672.25\$ est accordée pour mettre en place un système communautaire de télécommunication en vue de la fourniture du service Internet haute vitesse.
3. Biolab, certificat d'analyses officiel de l'eau potable, et des eaux Usées
4. Bulletin rural du CLD
5. Vœux du temps des fêtes de tous les fournisseurs de la Municipalité.
6. Remboursement reçu de la TPS au montant de 108,447.77\$
7. Confirmation du Curateur public concernant le 31 rue Principale que le raccordement au réseau des égouts municipaux sera fait d'ici le mois de juin 2012.
8. Confirmation de Pierrette Carrier de se rendre conforme au raccordement au réseau des égouts municipaux qui sera fait d'ici le mois de mai 2012.

13- Comptes du mois (acceptation)

3514	Thérèse Lemay, congé maladie payé	705.00 \$
3515	Pierre Ramsay, semaine du 5 décembre	416.96 \$
3516	Thérèse Lemay, semaine du 5 décembre	471.77 \$
3517	Concert'Action, panier de Noël	300.00 \$
3518	Luc Larrivée, remboursement taxes	316.31 \$
3519	Pierre Ramsay, semaine du 12 décembre	446.96 \$
3520	Thérèse Lemay, semaine du 12 décembre	471.77 \$
3527	Sonia Lemay, finaliser référendum	160.64 \$
3528	Brigitte Charpentier, agente culturel	167.19 \$
3529	Brigitte Charpentier, agente culturel	167.19 \$
3530	Brigitte Charpentier, agente culturel	167.19 \$
3531	Brigitte Charpentier, agente culturel	167.19 \$
3532	Pierre Ramsay, semaine du 19 décembre	446.92 \$
3533	Pierre Ramsay, semaine vacance	493.82 \$
3534	Pierre Ramsay, congé maladies payé	493.82 \$
3535	Pierre Ramsay, heures supplémentaire	560.50 \$
3536	Thérèse Lemay, semaine vacance # 3	471.77 \$
3537	Ministre des finance	4 676.59 \$
3538	Thérèse Lemay, congés des fêtes 6 jrs	611.00 \$
3539	Thérèse Lemay, déplacement sept à déc	62.40 \$
3540	Thérèse Lemay, 4e semaine vacances	497.66 \$
3541	Denis Lemay concierge sept à déc	680.00 \$
3573	Aline Lemieux, aide informatique et inscription formation de PG année 2011	625.00 \$
3574	Thérèse Lemay, semaine du 9 janvier	478.86 \$
3575	Pierre Ramsay, semaine du 2 janvier	482.98 \$
3576	André Henri, janvier 2012	800.00 \$
3577	Michel Prince, janvier 2012	307.17 \$
3578	Christine Marchand, janvier 2012	307.17 \$
3579	Gabrielle Carisse, janvier 2012	307.17 \$
3580	Serge Breton, janvier 2012	307.17 \$
3581	Michel Dumont, janvier 2012	307.17 \$
3582	Pierre Boisvert, janvier 2012	307.17 \$

3583	Thérèse Lemay, activiter bénévole de la bibliothèque année 2011	200.00 \$
3584	Pierre Ramsay, semaine du 9 janvier	482.98 \$
3585	Robert Hamel, achat de jouet en bois	30.00 \$
3586	Régie des Hameaux, compost	1 100.00 \$
3587	Gesterra, traitement des matières	1 313.06 \$
3588	Sogetel, téléphone décembre	259.89 \$
3589	Croix rouge	125.00 \$
3590	Ville Disraeli, quôte part 1	1 947.53 \$
3591	PG Solutions inc, services de soutiens	3 873.44 \$
3592	Québec municipal adhésion 2012	153.80 \$
3593	CRSBP, Accès citrix	435.94 \$
3594	Carrière Sts- Martyrs, achat de 0 3/4	339.50 \$
3595	Mégaburo, contrat de services	358.54 \$
3596	Buropro	164.33 \$
3597	Groupe Pétrolier Desroches	1 914.17 \$
3598	Marquis Tardif, travaux rue Paradis	1 221.85 \$
3599	Marquis Tardif, creuser les fossés	256.33 \$
3600	Marquis Tardif, calvet ch Paradis	1 894.01 \$
3601	Régie des Hameaux, ordures	2 352.25 \$
3602	Ent Général Lemay, travaux rue Paradis	233.55 \$
3603	Épicerie au Coin, repas budget et divers	239.33 \$
3604	Biolab Inc, analyse d'eau	237.42 \$
3605	Alarmes Bois Francs	221.58 \$
3606	Bell Mobilité Pagette	38.68 \$
3607	Société Coopérative agricole	19.53 \$
3608	DGX Inc	1 556.22 \$
3607	Excavation Jacques Larrivée	935.31 \$
3608	Marquis Tardif, travaux rue Paradis	1 765.84 \$
3609	Ent Général Lemay, 2e versement	2 028.04 \$
3610	Marquis Tardif, déneigement	12 816.56 \$
	Grand Total	55 697.19 \$

2012-01-010

Il est proposé par : Pierre Boisvert
Appuyé par : Gabrielle Carisse

Il est résolu à l'unanimité des conseillers.
Que les comptes présentés soient acceptés et que les paiements
soient autorisés.

14 VARIA

15- Période de questions

16- Levée de l'assemblée

Proposé par Christine Marchand à 19h40

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée, Thérèse Nolet Lemay, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session, à l'exception des subventions.

Je, André Henri, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Signature _____ Maire

Signature _____ D.g & Secrétaire-trésorière